

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Effectif : 23

Président : Monsieur GABORIAU

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : M. ARTHAUD BERTHET, M. MARTIN,
Mmes LACROIX, LECLERC

Membres présents : MM. GABORIAU, ADRIANO, DROUX, GRIVA, LAROSE,
PACALET, PUTHON, ARNAUD-GODDET

Mmes BARBIER, CHEVARIN, GAIDIOZ, DETTLING, MAURY,
ASENCIO-LOPEZ, CHAKRI, CHIAVARINI, CUSIN, HASCOET,
FAUROUX

Personnalité CCY excusée : Mme PROVENT

Membres présents : 19

Date de la convocation : 15 novembre 2019

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence. Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 2ème CA de l'année scolaire à 18 h 08 avec 19 personnes.</p> <p>01- Approbation du PV du CA du 07 novembre 2019 M. Arnaud Goddet demande le renvoi du PV, problème de forme lors de la transmission. M. le Principal transmettra le PV sous une forme plus lisible.</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

02- Mme Dettling accepte d'être la secrétaire de séance.

03 - M. le Principal annonce les modifications de l'ordre du jour :

Questions diverses : question formulées par les représentants des parents d'élèves

Point sur les questions de harcèlement au collège

Adoption de l'ordre du jour modifié.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

III- Questions financières	Cadre réservé à l'autorité de contrôle																																				
<p>04 - PRESENTATION DU BUDGET 2020</p> <p>M. le Principal et Mme Dettling présentent en accord le budget du collège avec le rappel des principes budgétaires. C'est un budget prévisionnel qui pourra être amené à évoluer en fonction des DBM (décisions budgétaires modificatives) de l'année 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ L'annualité : une année civile ✗ L'unité: un seul document ✗ L'universalité: affichage de l'intégralité des recettes et des dépenses ✗ La spécialité : les recettes d'un service ne peuvent être utilisées pour un autre service ✗ La sincérité : Une évaluation au plus juste <p>Le budget se compose de 3 services généraux :</p> <p>AP : activités pédagogiques ALO : administration et logistique VE : vie de l'élève</p> <p>et de 2 services spéciaux :</p> <p>SBN : service des bourses nationales SRH : service de la restauration et de l'hébergement.</p> <p>Nous disposons de plusieurs sources de financement essentielles : Les familles, les commensaux, le foyer socio-éducatif Le conseil départemental de la Savoie L'Etat</p> <p>La différence par rapport aux recettes 2019 est le surcoût pour le voyage en Angleterre.</p> <p>Un point est fait sur les boursiers et le travail remarquable de Mme Reymond-Laruina, secrétaire, qui gère le dossier, relance les familles et aide celles en difficulté pour la saisie du dossier.</p> <table border="1" data-bbox="199 1594 1109 2027"> <thead> <tr> <th></th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activités Pédagogiques</td> <td>50 782,35 €</td> <td>49 782,35 €</td> </tr> <tr> <td>Vie de l'Elève</td> <td>3 200,00 €</td> <td>3 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Administration et LOGistique</td> <td>69 606,18 €</td> <td>66 151,94 €</td> </tr> <tr> <td>Total Services Généraux</td> <td>123 588,53 €</td> <td>119 134,29 €</td> </tr> <tr> <td>Restauration Hébergement</td> <td>134 011,00 €</td> <td>134 011,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12 966,00 €</td> <td>12 966,00 €</td> </tr> <tr> <td>Bourses nationales</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total Services Spéciaux</td> <td>146 977,00 €</td> <td>146 977,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>270 565,53 €</td> <td>266 111,29 €</td> </tr> <tr> <td>Prélèvement sur FDR</td> <td></td> <td>4000,00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Et amortissements</i></td> <td></td> <td>454,24 €</td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES	RECETTES	Activités Pédagogiques	50 782,35 €	49 782,35 €	Vie de l'Elève	3 200,00 €	3 200,00 €	Administration et LOGistique	69 606,18 €	66 151,94 €	Total Services Généraux	123 588,53 €	119 134,29 €	Restauration Hébergement	134 011,00 €	134 011,00 €		12 966,00 €	12 966,00 €	Bourses nationales			Total Services Spéciaux	146 977,00 €	146 977,00 €	TOTAL	270 565,53 €	266 111,29 €	Prélèvement sur FDR		4000,00 €	<i>Et amortissements</i>		454,24 €	
	DEPENSES	RECETTES																																			
Activités Pédagogiques	50 782,35 €	49 782,35 €																																			
Vie de l'Elève	3 200,00 €	3 200,00 €																																			
Administration et LOGistique	69 606,18 €	66 151,94 €																																			
Total Services Généraux	123 588,53 €	119 134,29 €																																			
Restauration Hébergement	134 011,00 €	134 011,00 €																																			
	12 966,00 €	12 966,00 €																																			
Bourses nationales																																					
Total Services Spéciaux	146 977,00 €	146 977,00 €																																			
TOTAL	270 565,53 €	266 111,29 €																																			
Prélèvement sur FDR		4000,00 €																																			
<i>Et amortissements</i>		454,24 €																																			

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Pour information : Etat des emplois = masse salariale

ETAT = 2 269 147,57 €

Collectivité = 5,3 ETP (dont 1 agent en poste à 80 %)

M. Droux se questionne sur le montant important de la masse salariale du collège.

Mme Barbier souligne que les charges patronales sont plus importantes pour l'Etat (50 %) que pour les collectivités territoriales.

M. le Principal explique que ce n'est qu'une information qui doit être présentée aux membres du Conseil d'administration afin qu'ils mesurent un peu plus précisément le coût réel du fonctionnement de l'établissement.

LE SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

Ce service s'autofinance avec une prévision de **280 élèves demi-pensionnaires** avec un tarif annuel du forfait fixé par le conseil départemental de la Savoie à 448 € soit 3.20 € le repas **(même tarif qu'en 2019 & 2018)**

Aucun changement pour les commensaux et tickets

M.Laroze demande s'il y aura une augmentation des tarifs avec les travaux de restructuration du collège.

Mme Barbier rappelle que depuis 2012 une harmonisation des tarifs de restauration demi-pensionnaire a été mise en place avec comme objectif un tarif identique pour tous les collèges de Savoie : le montant de ce tarif « cible » est de 3.20 €. Depuis 2015, le collège de Yenne a atteint le tarif « cible » fixé par le CD73. Aucun changement prévu pour 2020.

M. le Principal détaille les recettes du service SRH du collège.
Seul changement depuis l'année dernière pour les personnes extérieures, le tarif est à 7,50 €.

280 DEMI-PENSIONS (au forfait : 448,00 €)	125 440,00€
900 repas EXTERNES (4.20 €)	3780,00 €
380 repas commensaux indice < 445 (3.20 €)	1216,00 €
700 repas commensaux indice > 445 (5 €)	3 500,00 €
10 repas personnes extérieures (7,5 €)	75,00 €
Prévisions de recettes	134 011,00 €
FADPI 17 %	22 781,87€
Charges fonctionnement 18 %	24121,98 €
CREDIT NOURRITURE	87 107,15 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Pour répartir ces recettes en dépenses, il faut tout d'abord effectuer deux prélèvements dont les taux sont déterminés par le Conseil départemental : Depuis septembre 2019, le collège de Yenne est le 11ème collège de la Savoie à être livré en liaison froide par l'atelier culinaire départemental (A.C.D.)

Le fonds d'alimentation départemental de rémunération des personnels d'internats (FADPI) est doté pour les collèges satellites de l'ACD par un prélèvement de 17 % sur l'ensemble des recettes, élèves et commensaux. Soit un reversement prévisionnel à la collectivité de **22781.87 €**

18 % pour les charges communes soit **24 121.98 €** ventilés dans toutes les lignes sauf ATELIER et REVERS FADPI

AIDE (admission en non valeur)	121,98 €	
ORDURES ComCom Yenne	1600,00 €	
FOURNITURES BUREAU	200,00 €	
PHARMACIE	100,00 €	
CONTRATS	5000,00 €	
PRESTATIONS DIVERSES	3000,00 €	
PRODUITS ENTRETIEN	2500,00 €	
REVERSEMENTS EPLE (groupement d'achats)	400,00 €	
EAU	2500,00 €	11 200,00 €
ELECTRICITE	4000,00 €	
FUEL	2100,00 €	
GAZ	2600,00 €	

Mme Barbier explique que la part "fluides et énergie" est déterminée à partir de la moyenne des charges de viabilisation (eau, chauffage, électricité) des trois derniers comptes financiers majoré de 3 %

En raison des travaux et des difficultés d'estimation des consommations d'eau et d'électricité, M. le Principal a demandé au Conseil Départemental une aide ponctuelle. 2000 € ont été validés par la commission du CD73.

Le fonds de réserves du collège permet à ce jour 90 jours de fonctionnement alors que la règle retenue est de 30 jours de fonctionnement.

M. Laroze demande s'il est possible de négocier la taxe des ordures ménagères avec la communauté de communes de Yenne.

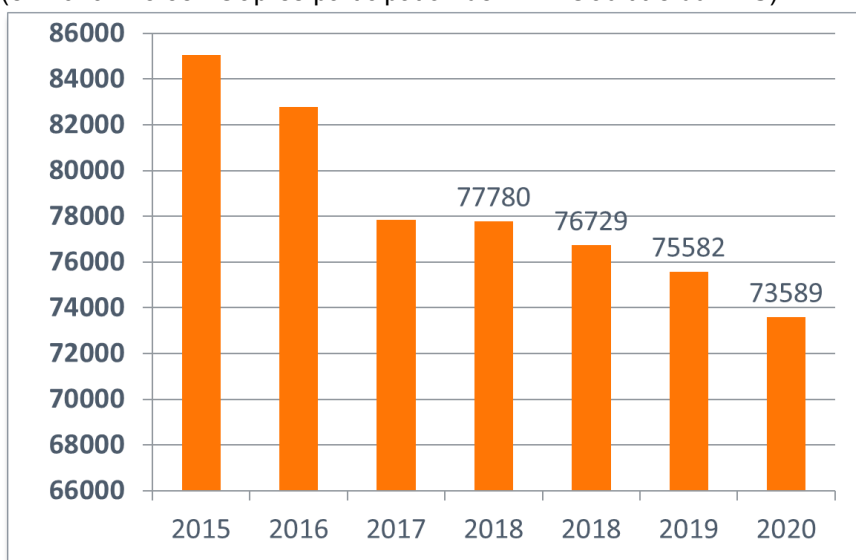
Mme Barbier et M. Puthon explique que cette taxe entre dans le budget de la communauté de communes de Yenne et qu'elle est utilisée pour le service public pour le fonctionnement du territoire.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

M. Laroze se questionne sur le montant prévu pour les contrats et dépannages.

Mme Dettling explique que le collège n'est pas à l'abri de besoins en dépannage avec le matériel vétuste qui a été réinstallé dans les modulaires provisoires pour la restauration. Effectivement avec la livraison du nouveau réfectoire et du matériel neuf, certains éléments seront sous garantie et permettront peut-être des économies.

La subvention du Conseil Départemental de la Savoie
Dotation 2020 est de **73 589 €** après participation de **3249 €** sur le Fonds De Solidarité
(en 2019 : 75 582 € après participation de 1147 € au titre du FDS)



Au regard de la situation des fonds de roulement des collèges, la solidarité entre les établissements savoyards s'établit par la création d'un fonds de solidarité (FS) (délibération du 19 octobre 2018). Le montant du fonds de roulement net retenu pour le collège est de 77 969 € soit 108 jours de fonctionnement net au 31/12/2018. Ainsi, la contribution appliquée au titre du fonds de solidarité pour le collège est de **3249 €** (voir détail de calcul ci-dessous)
(en 2019 : 81 jours en 2018 FDR 61921 € soit 1 147 €).

M. le Principal insiste bien sur le fait que ce fonds de solidarité a été créé uniquement pour les collèges (pas pour les routes ou autres services départementaux) comme vient de l'expliquer Mme Barbier.

Tous les établissements cotisent pour ce fonds de solidarité sur la base du nombre de jours des fonds de roulement (FDR) net (hors stocks, provisions, dépôts et cautionnements)

		tranche 1 0 à 60 jours de FDR	tranche 2 61 à 75 jours de FDR	tranche 3 76 à 105 jours de FDR	tranche 4 106 à 135 jours de FDR
FDR	77969	1%	2%	10%	20%
nb jours fonctionnem ent	108	60 jours	15 jours	30 jours	3 jours
1 jour	721,93	43316,11	10829,03	21658,06	2165,81

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

433,16 216,58 2165,81 433,16

Le résultat de la mise en place de ce fonds de solidarité a été le travail de nombreuses commissions et a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Départemental du 19 octobre 2018. Il permet en premier lieu le renouvellement plus rapide des équipements informatiques des collèges. Le groupe de travail pour la répartition de ce fonds sur d'autres investissements pour 2019 n'a pas encore été réuni. Madame Barbier rappelle que l'intégralité de cette somme est affectée au financement des collèges.

Mme Barbier explique que 2 autres éléments entre en compte pour le calcul de la dotation des collèges : la téléphonie reprise par le conseil départemental et la gestion des équipements informatiques. Seuls l'assistance des applications "métiers" est gérée par l'Etat.

Les subventions fléchées du Département de la Savoie, collectivité de rattachement :

	2018	2019	2020	Servic e	
Subvention Patrimoine	5 400 € +compl.s ubv.fin année : 2 220 €	5 400 €	5 400 €	ALO	petite maintenance du propriétaire
Subvention EPS	15 900 €	14 627.02€ Soit 1 2200 € + reliquat COFI2017 : 2 427.02 €	1 2378,95 € Soit 8 500,00 € + reliquat COFI2018 : 3 878,95 €	AP	le Plan ski nordique, l'aviron, la piscine, le matériel EPS
Plan montagne	4 375 €	4 325.50 € prévisions	4 453,25 € prévisions	AP	Séjour d'intégration des 6 ^{ème} du plan montagne
Mobilier Péda	5 000 € prévisions	3 000 € prévisions	3 000,00 € prévisions	AP	Matériel et mobilier (non reçue à ce jour)
Logiciel vie scolaire	1 000 € prévisions	1 000 € prévisions	855,00 € (2,50 € / élève)	ALO	Pour l'achat d'un logiciel de vie scolaire

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Mme Fauroux remercie au nom du collège le conseil départemental de la Savoie pour la mise en place au cycle Aviron.

M. Droux exprime son désaccord en qualité de contribuable.

Mme Barbier explique que le taux d'imposition des ménages par le département est le même depuis 14 ans. Le département de la Savoie perçoit une grande part de la taxe sur les droits de mutation des biens immobiliers. Du fait d'un volume très important de transactions, le montant global est conséquent sur les finances de la collectivité. Le Département peut utiliser cette manne à des investissements mais pas en dépense de fonctionnement.

Logiciel de vie scolaire :

Le Département a décidé de proposer aux établissements un Espace numérique de travail (ENT) disponible via une solution unique régionale dès la rentrée scolaire 2019. 27 collèges publics ont fait le choix de cet outil.

Le département de la Savoie prendra directement à sa charge son coût et celui de l'outil de vie scolaire développé par l'éditeur.

Une subvention plafonnée à 2.50 € / élève / an pour l'achat d'un logiciel de vie scolaire à destination des collèges qui ont fait le choix de ne pas souscrire à cet ENT et/ ou à l'outil de vie scolaire proposé via la centrale d'achat régionale. Le versement se fera sur présentation des factures acquittées.

M. Droux explique que pour les collèges qui ont changé de système, le passage est très lourd à mettre en place. Mme Barbier confirme que le passage n'est pas si simple. Le collège de Yenne n'a pas fait ce choix.

Les subventions ou dotations fléchées de l'Etat :

Manuels scolaires	2000,00 €	AP
Carnets correspondance	635,00 €	AP
Droits reprographie	565,00 €	AP
Reliquat TICE équipement	126,15 €	AP
Ressources Numériques Pédagogiques	1149,00 €	AP
Fonds social collégien (prévision + reliquat)	3 000,00 €	VE
Bourses	12 966,00 €	VE

Droits de reprographie :

Du 20 janvier au 14 février, l'établissement participera à l'enquête annuelle du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie. Les professeurs vont devoir recenser le nombre de copies de publications qu'ils diffusent aux élèves.

La remontée sera anonyme mais permettra un contrôle des droits de reprographie (droits d'auteurs)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Les ressources Numériques pédagogiques :

Dans le cadre du plan numérique 2017 vague 3, le collège a reçu une dotation de 1980 € en 2019 seuls 1018 € ont été mandatés à ce jour.

Une convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles a été signée avec l'école de Saint Jean de Chevelu pour un montant de 500 € à ce jour 313 € ont été dépensé. Une commande pour le solde est en cours. Le collège se charge des commandes et des mandatements pour l'école.

Le fonds social collégien permet aux familles en difficulté qui en font la demande auprès de l'assistante sociale ou de Mme la Gestionnaire une aide exceptionnelle principalement pour les règlements de la demi-pension. Malheureusement, certaines familles sont très difficiles à toucher malgré tous les efforts de communication faits par l'intendance et par l'agence comptable.

BOURSES DU COLLEGE :

56 élèves Boursiers au premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020 pour **12 966 €** (4322 € X 3 trimestres)
(71 en 2014-2015 / 48 en 2015-2016 / 58 élèves en 2016-2017/ 68 élèves en 2017-2018 / 58 élèves en 2018-2019)

25 élèves au taux 1 = 105 € annuel (35 € par trimestre)
23 élèves au taux 2 = 291 € annuel (97 € par trimestre)
8 élèves au taux 3 = 456 € annuel (152 € par trimestre)

Déductible de la facture trimestrielle pour la demi-pension ou versés directement aux familles par trimestre pour les élèves externes.

LES DONS DU FOYER SOCIO-EDUCATIF :

Sortie Barrage de Génissiat (5°)	100,00 €	Pour vote
Séjour d'intégration 6° septembre 2020 (attente FSE)	810,00 €	Pour vote
Echange avec l'Italie (3°)	1400,00 €	CA du 07/11
Sortie à Izieux (3°)	350,00 €	Pour vote
2 sorties à Malraux (4° & 5°)	500,00 €	Pour vote
Ski Nordique (6°)	300,00 €	Pour vote
Vienne (6°)	860,00 €	Pour vote

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Mme Fauroux confirme que le vote de don de 300 € pour le ski nordique a bien été validé par l'ancien bureau du FSE.

En ce qui concerne les reliquats EPS, une attention particulière sera portée sur le programme EPS afin d'anticiper les créneaux limités pour la piscine de Belley au cas où 2 cycles de natation seraient réalisés en 2020 sur deux années scolaires différentes.

Pour le séjour d'intégration des 6èmes de la rentrée 2020-2021, le budget avec les demandes de participation des familles et du FSE sera présenté lors du C.A de juillet.

- Séjour d'intégration des 6èmes en septembre dans le Beaufortain : . Cette activité est prise sur le Plan Montagne du conseil départemental qui prend en charge totalement le transport, 25 % de l'hébergement et 75 % de l'encadrement. Le reste est financé par la participation demandée aux familles, la participation du Foyer socio-éducatif du collège et les crédits de fonctionnement du collège dans AP

La participation du FSE pour l'échange avec l'Italie a été actée lors du C.A. du 07/11/19 pour un montant de 1400 €.

M. Arnaud-Goddet qui était excusé lors du précédent C.A. exprime à son tour le fait que certains élèves dans leur scolarité au collège passent à travers les voyages ou échanges.

Mme Asencio au nom du FSE constate qu'effectivement cette année scolaire peu de sorties sont programmées pour le niveau des 4èmes.

M. Pacalet fait un historique et rappelle que jusqu'à cette année aucun élève sauf ceux qui ne voulaient pas participer ont bénéficié des actions mises en place par les enseignants du collège.

M. Puthon en tant que parent d'élève constate que dans le cursus collégien certains élèves n'ont pas l'opportunité de partir. Des élèves sont passés à travers des actions et pourtant participent activement au FSE.

M. Pacalet explique que sur les 3 dernières années, tous les élèves ont eu l'opportunité de partir à l'étranger (Allemagne-Italie ou Angleterre) pour les cohortes de 4e et 3e. Si des élèves ne sont pas partis c'était la décision des parents.

Malheureusement l'échange avec l'Allemagne ne peut pas se faire au grand désespoir de Mme Walter et des élèves. L'échange avec l'Italie ne peut se faire que pour 22 élèves. Les correspondants italiens ne pouvant pas accueillir 60 élèves.

Mme Chakri explique que les professeurs n'ont aucune obligation de sortir de l'établissement. Le collège n'est pas une agence de voyage et qu'un voyage à l'étranger dépend de l'enseignant. On peut comprendre que les enfants soient déçus. Lors du sondage fait par Mme Chakri et Mme Bruno, auprès des parents pour cet échange, seuls 22 retours positifs sur une proposition de 30 places sont revenus.

M. Pacalet et M. Arnaud-Goddet (au nom des parents d'élèves) arrivent à se mettre d'accord sur un constat qui relève le travail de qualité fait par tout le monde et reconnaissent que c'est la première fois depuis longtemps que les choses sont compliquées à mettre en place exceptionnellement cette année. Le projet pour l'établissement sera d'accueillir tous ensemble les jeunes italiens.

M. le Principal clôt le débat par la demande de vote pour l'acceptation des dons du FSE pour toutes ces actions.

Votants : 19
Pour : 18
Contre : 0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Abstention : 1
ADOPTION DE L'ACTE

LES PARTICIPATIONS DES FAMILLES :

FORFAITS SRH	125 440,00 €
TICKETS EXTERNES	3780,00 €
Séjour d'intégration 6° (prévisions année 2020 / 2021)	1215,00 €
Echange avec l'Italie (3°)	3740,00 €
Dégradations diverses	200,00 €

En ce qui concerne les dégradations diverses, Mme Dettling remercie Mme Letourneau, professeure-documentaliste ainsi que le service de la Vie Scolaire pour le travail effectué dans le maintien en bon état des manuels scolaires ainsi que des carnets de correspondance.

M. le Principal reprend les dépenses pour le service AP en expliquant les différentes lignes budgétaires inscrites au budget en fonction des actions prévues.

La prévision totale des dépenses sur le service AP est en hausse de 2 000 € (de 15 000 à 17 000 €) avec une plus grande utilisation de la dotation de fonctionnement sur ce service : 16 000 € (+ 1 000 €) et un prélèvement sur le Fonds de Roulement (+ 1 000 €). Ceci doit permettre de soutenir au mieux les projets portés par les professeurs et les actions prévues par le CESC.

Les dépenses totales sur le service ALO sont prévues stables par rapport à l'exercice 2019 avec l'utilisation de la dotation de fonctionnement à hauteur de **57 589 €** et un prélèvement sur FDR de 3000 €. Les dépenses de téléphonie ont été réduites suite à la demande de M. le Principal, auprès des services départementaux en charge du dossier de prendre en charge la téléphonie du collège dès la fin de l'engagement avec Orange (fin mars). La convention avec le CARMi n'a pu lieu d'être car le Département prend en charge les réseaux pédagogiques et administratifs.

Ces prévisions d'économie sont contrecarrées par de probables hausses sur les consommations d'énergies (travaux, bâtiments préfabriqués).

OP- SPE (opérations spécifiques) dans le service ALO
En recettes, l'amortissement des opérations spécifiques (OP-SPE - 00NEUT)
est de 2307.94 €

On parle d'amortissements et les écritures sont retranscrites en comptabilité budgétaire dans le service ALO.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

Pour les dépenses : l'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des immobilisations, le traitement et l'enregistrement en comptabilité de la valeur des biens de l'établissement.
Les dépenses de 2762.18 € sont la valeur de l'amortissement des biens de la prévision 2020 (calculé dans le logiciel appelé EGIMMO où se trouvent nos immobilisations).
Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses est donc la dépréciation sur les amortissements à prendre sur les réserves immobilisées (fonds de roulement) soit 454.24 €.

Recettes	+ 2307.94 €
Dépenses	- 2762.18€
Prélèvement sur fonds roulement (dépréciation)	- 454.24€

Fonds de roulement dont stocks: 90 318.26 €

- Montant au dernier compte financier 2018
- Prélèvements durant l'année = 8600 € (3000 € tapis EPS + 3600 € tablettes EPS + 2000 € service AP)

BUDGET PRIMITIF en déséquilibre du fait du prélèvement sur le fonds de roulement :

Rappel de la section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	270 565,53 €	266 111,29 €
Différence R - D		- 4 454,24 €
Amortissements		454,24 €
Prélèvement sur FDR		4 000,00 €

M. le Principal soumet au vote le budget primitif 2020.

Votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

<p>Départ de M. Pacalet à 19 h 53.</p>	
---	--

<p><u>III- Remarques diverses</u></p>	<p>Cadre réservé à l'autorité de contrôle</p>
<p><u>05 -Point sur les travaux</u></p> <p>Toilettes élèves : livraison prévue fin 2019, le retrait du modulaire sanitaire est prévu durant les vacances de Noël.</p> <p>- Chantier Demi-Pension : pas de retard ni problème particulier annoncés</p> <p>Malgré les difficultés rencontrées avec certaines entreprises, nous sommes satisfaits de ce qui a déjà été livré.</p> <p>La livraison du réfectoire étant prévue en mai 2020, M. le Principal, par mesure de sécurité prévoit le démontage des modulaires début juillet 2020 à confirmer avec le contrat de location des modulaires par le Département.</p> <p>Le déménagement de la salle de SVT pour Mme Asencio-Lopez aura bien lieu durant les vacances de février.</p> <p><u>06- Questions diverses</u></p> <p>Demande d'ajout de la part des représentants des parents d'élèves :</p> <p>« <i>point sur les dossiers de harcèlement au collège</i> »</p> <p>M. le Principal propose deux premiers éléments pour répondre à cette question :</p> <p>1) L'augmentation de 13 % du montant prévu sur le service Activités Pédagogiques peut permettre de mettre en place de nouvelles actions.</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

2) Suite au CA du 07 novembre, le CESC du 18 novembre a proposé un renforcement des actions sur la thématique du vivre en ensemble :

Citoyen	Tous	Réflexion à partir des vidéos « Non Au Harcèlement »	Tous les PP, enseignants volontaires, CPE, principal
Citoyen	6 ^{ème}	Sur ½ journée, dynamique de groupe, harcèlement...	PP et intervenants (ComCom, Fourmilienne, éducateurs)
Citoyen	4 ^{ème}	Intervention Maison des Adolescents	Educateurs de prévention, selon disponibilités
Citoyen	3 ^{ème}	Aspect pénal des violences et du harcèlement	Gendarmerie si disponible, CPE
	Adultes	Formation sur la thématique du harcèlement	Demande faite auprès du Rectorat, en attente
Citoyen	Tous	Réflexion sur les moyens d'alerte (boîte aux lettres...)	Délégués, CPE, vie scolaire, secrétariat, direction

M. Arnaud-Goddet demande concrètement le plan d'action mis en place suite aux dossiers graves de l'année passée. Il participe depuis de nombreuses années au conseil d'administration et n'a pas compris qu'il n'y ait pas eu de conseil de discipline convoqué vu la souffrance de certaines familles. Le constat est fait que le travail de prévention n'a pas été réalisé dans les temps. Il est difficile d'apprendre qu'une élève doit partir du collège car elle n'y supporte plus le regard des autres et que les sanctions pour certains élèves ne sont pas encore tombées malgré des demandes très officielles. Il y a eu des faits graves comme l'usurpation de l'identité numérique d'une élève (piratage de son compte).

Mme Barbier demande comment le collège peut faire pour redonner son identité numérique à un élève. Il est incapable de voir le harceleur.

La naissance du harcèlement s'est fait au collège et continue en dehors.

Mme Gaidioz demande si la démarche est faite auprès du procureur.

M. le Principal, nouvellement nommé au collège en septembre, ainsi que Mme Maury, CPE remplaçante depuis cette rentrée ont pris le maximum de mesure de prévention, ont alerté tous les enseignants et ont sollicité les gendarmes. Le dossier est chez le procureur.

M. Larose déclare que depuis la rentrée il y a de nouveaux faits. M. le Principal l'invite à demander aux familles qui signaleraient des faits de se manifester auprès de Mme Maury ou de lui pour que ces situations soient traitées.

Mme Chiavarini continue à dire que rien n'est fait au collège et que les parents n'ont plus confiance dans le collège.

M. le Principal explique que tous les cas particuliers sont traités, que les faits avérés sont punis ou sanctionnés. Il est hasardeux de lancer des procédures disciplinaires lorsqu'il n'y a pas de témoin et des versions contradictoires mais tout aussi plausibles les unes que les autres. Pour un conseil de discipline, dont les décisions peuvent faire l'objet de recours, les faits doivent être établis avec certitude. Lors de l'examen de certaines situations, des familles ont non

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 25 novembre 2019**

seulement dit au principal qu'il se trompait mais l'ont même accusé de mentir alors qu'il n'est pas partie prenante dans les conflits.

Tous les adultes sont très attentifs, les professeurs sont aussi inquiets que les familles.

M. Puthon relate le cas d'un suicide au collège de Bourg Saint Maurice.

M. Arnaud Goddet constate que les élèves comptent sur les adultes et que les professeurs sont très attentifs.

Lisa Cusin explique que des élèves ont souvent eu le sentiment que ça ne servait à rien d'alerter les adultes du collège et qu'ils n'ont donc plus confiance.

Départs de Mme Barbier et M. Puthon à 20 h 17

M. Arnaud-Goddet demande en temps réel l'actualité sur ce sujet, il rappelle qu'il a toujours été aux côtés des équipes du collège pour travailler à avoir un établissement paisible et qu'il ne faut pas hésiter à saisir le Conseil de Discipline.

M. Larose demande si les professeurs sont au courant des problèmes, c'est la seule solution pour faire agir les consciences. Mme Chiavarini estime que " ça tourne en rond et c'est insupportable".

M. le Principal et Mme Maury confirment que tous les personnels du collège font ce qu'ils peuvent en matière de surveillance.

Mme Fauroux évoque les problèmes qu'elle rencontre en EPS, elle passe 70 % du temps à faire du "Vivre ensemble" et seulement 30 % dans l'enseignement de l'EPS. Il faut instaurer un climat de confiance et apaiser les choses.

Depuis plusieurs années, la prévention n'a peut-être pas été suffisante mais la nouvelle équipe de direction est consciente des besoins et souhaite mettre un maximum de choses en place. Les enseignants sont sensibilisés et adhèrent à ces priorités.

Mme Dettling confirme que M. le Principal et Mme Maury sont très investis dans leur mission d'éducation et ne lâchent rien au niveau de la discipline. Tout le personnel du collège soutient la nouvelle équipe de direction.

M. Le Principal donne les informations suivantes :

- CA n°3 : première quinzaine de février pour la répartition de la Dotation Globale

M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié.

A 20 h 33, M. le Principal lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Gaboriau